

LETTRE D'ENTENTE E-10 : COMITÉ SUR LA SITUATION DES ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS PRÉSENTANT DES BESOINS PARTICULIERS

Lettre d'entente entre l'Université du Québec à Rimouski, d'une part, et le Syndicat des professeurs et des professeures de l'Université du Québec à Rimouski, d'autre part.

D'un commun accord, les parties conviennent de ce qui suit :

1. De former un comité devant examiner la situation et, le cas échéant, de formuler des recommandations relativement aux effets sur l'enseignement et la composante « enseignement » de la tâche professorale de la présence d'étudiantes et d'étudiants ayant des besoins particuliers;
2. Ce comité sera formé de la doyenne ou du doyen aux affaires départementales et étudiantes, qui le préside, de la doyenne ou du doyen des études de premier cycle, de la doyenne ou du doyen des études de cycles supérieurs et de la recherche, de la directrice ou du directeur des Services aux étudiants, de deux professeures ou professeurs et de deux personnes chargées de cours.
3. Le comité peut s'adjoindre toute autre personne qu'il juge à propos, sans que celle-ci participe aux recommandations.

Signée le 16 mars 2016.